

Namur, le 30 juin 2022

Objet : matériel suggéré

Madame, Monsieur,

Votre enfant arrive en 3ème année. C'est avec un réel plaisir que nous l'accueillons dans sa nouvelle classe.

Vous trouverez, à titre indicatif et facultatif, la liste du matériel suggéré pour que cette année 2022-2023 se déroule dans les meilleures conditions possibles.

L'école fournit gratuitement le journal de classe.

Si le matériel de l'an passé est encore en bon état ou si vous disposez déjà de l'un ou l'autre objet, nous prôtons le réemploi. Inutile de refaire un achat!

Il n'est pas nécessaire de choisir des marques commerciales, ni même des produits chers.

Nous insistons pour que l'ensemble du matériel soit marqué au nom de l'enfant et cela afin d'éviter les risques de pertes.

L'enfant qui se verrait prêter du matériel à l'école ne pourra en aucun cas l'emporter à la maison.

En vous remerciant d'avance pour votre compréhension et votre collaboration au bon déroulement de l'année, nous vous souhaitons d'ores et déjà une excellente année scolaire 2022-2023.

L'équipe enseignante et la direction.

Objet : matériel suggéré



Année scolaire 2022-2023

- 4 crayons ordinaires n°2, des crayons de couleur et des marqueurs (pas de fluos)
- 2 surligneurs (marqueurs fluos : couleur jaune)
- 1 boîte de kleenex
- Des bics (bleu, vert, rouge, noir...Si possible pas de bic « 4 couleurs »), un stylo, quelques cartouches à encre bleue effaçable et un effaceur
- 2 grands bâtons de colle non colorée + une bonne paire de ciseaux
- Une latte graduée de 30 cm transparente non flexible+ 1 petite dans le plumier
- Un taille-crayon avec un réservoir et une gomme
- Un classeur A4 (2 anneaux, 7 cm d'épaisseur)
- 1 classeur A4 (2 anneaux, 4 cm d'épaisseur)
- 2 fardes A4 cartonnées avec élastique
- Une gourde hermétique
- Une farde à devis en plastique transparent format A4 (farde de présentation avec languettes métalliques)
- 20 pochettes perforées en plastique
- 1 dictionnaire **Robert Junior Illustré pas l'édition de poche !**
- 10 enveloppes blanches : format carte postale de +/- 11cm sur 16cm

*L'ensemble du petit matériel sera placé dans un seul et unique plumier.
Merci de noter le prénom de l'enfant sur ses objets.*

Attention ! N'achetez pas de journal de classe, celui-ci est fourni par l'école

CONGES DE L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Rentrée scolaire	Lundi 29 août 2022
Fête de la Communauté française	Mardi 27 septembre 2022
Vacances d'automne	Du lundi 24 octobre au vendredi 4 novembre 2022
Journée de commémoration	Le vendredi 11 novembre
Vacances d'hiver (Noël)	Du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023
Congé de détente	Du lundi 20 février au vendredi 3 mars 2023
Lundi de Pâques	Le 10 avril 2023
Vacances de printemps	Du lundi 1 mai au vendredi 12 mai 2023
Congé de l'Ascension	Jeudi 18 mai 2023
Lundi de Pentecôte	Lundi 29 mai 2023
Les vacances d'été débutent le	Lundi 10 juillet 2023

Objet : estimation du montant des frais réclamés durant l'année scolaire en année.

Madame, Monsieur,

Conformément au prescrit de l'article 100 du décret missions du 24 juillet 1997, vous trouverez ci-après l'estimation du montant des frais réclamés par notre école pour l'année scolaire 2022-2023.

Dans sa mission d'enseignement

	Description	Prix estimé
1. Frais scolaires obligatoires		
Activités sportives	Piscine (bus et accès)	+/-70 € par an
	Cross	1 €
	Tétrathlon	2.50 €
	Journée ADEPS	8.40 € la journée
Activités culturelles	Spectacle audiovisuel	6 €
	Théâtre	4 €
	Cinéma	4 €
	Film nature + bus	8 €
	Exposition	4 €
	Visites de musées	20 €
	Activité de fin d'année	12 €
Accueil du temps de midi		35 € (1 ^{er} enfant), 25 € (2 ^{ème} enfant), gratuit (le ou les suivant(s))

2. Frais scolaires facultatifs

Activité sportive	T-shirt	8 €
Bricolages spéciaux	Fêtes des mamans et papas	2 € par an
Photos		+/-12 € (la pochette) + 3 € (photo de la classe)

Hors mission d'enseignement : tarif des services proposés

1. Repas chauds	4.50 €/par repas
2. Potage	0.50 €
3. Garderie / étude	1,50 € par heure commencée

La facture scolaire vous parviendra de manière trimestrielle.

En cas de difficultés financières, des solutions peuvent être trouvées. Ainsi, un échelonnement de paiement pour toute somme facturée dépassant 50 € peut être demandé. Nous sommes à votre écoute, et ce dans la plus grande discrétion. D'avance, nous vous remercions vivement et restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez recevoir au sujet des frais réclamés par l'école.

Catherine Coibion, directrice

Joël Storme, directeur



La rentrée 2022 aura lieu le lundi 29 août 2022.

Pour les P1et P2 à 8h45 (petite cour)

Pour les P3 à 9h30 (petite cour)

Pour les P4 à 9h30 (grande cour)

Pour les P5/P6 à 11h (grande cour)

Veillez à respecter les heures de rentrée.

**Les enfants qui viennent seuls seront accueillis en garderie
dès 7h30 au chalet.**

Rendez-vous dans la cour où vous serez guidés.